

Bulletin municipal  
Commune de Saint Pouange



# Le Glayolat

*Actualités et dates à retenir*  
*Ecoles et bibliothèque*  
*La vie associative*



F E V R I E R 2 0 2 3

## Contact Mairie

3, Rue Edouard Herriot  
10120 Saint-Pouange  
Tél : 03.25.41.71.91  
Courriel : maire@saint-pouange.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi et Vendredi : 15h45 à 17h45

Mardi et Jeudi : 15h45 à 18h45

## Bibliothèque

1, Rue Edouard Herriot  
10120 Saint-Pouange  
Tél : 03 25 40 36 08  
Courriel :  
bibliothequemunicipalestpouange@orange.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi : 16h30 à 18h00

Mercredi : 16h00 à 18h00

Vendredi : 16h30 à 18h30

## Ecoles

3, Rue Edouard Herriot  
10120 Saint-Pouange  
Tél : 03 25 41 87 91  
Courriel : accueil@saint-pouange.fr

## Sommaire

Mot du maire _____	3
Commissions et Délégués _____	4
Evénements _____	5
Accueil Collectif de Mineurs _____	11
Bibliothèque _____	13
Reportage _____	14
Les animaux de nos rues _____	17
Associations _____	18
Agenda _____	25
Synthèses des conseils municipaux _____	25
Pour Information _____	26
Rappels de réglementation _____	28
Collette des Déchets _____	29
Plan _____	30
Informations pratiques _____	31

## Etat Civil

Avec autorisation de publier

Aucune information car les familles concernées n'ont pas souhaité la publication.

## Défibrillateur

Face Mairie sur le coté gauche



## Le Glayolat

**Editeur** : Mairie de Saint-Pouange

**Directeur de la publication** : Olivier Duquesnoy

**Conception et Réalisation** : Gisèle Vinot et la Commission Communication

**Imprimeur** : Cat imprim à Troyes

**Distribution** : Municipalité

**Tirage** : 440 exemplaires

**Dépot légal** : 1<sup>er</sup> Trimestre 2023



## *Le mot du maire*



Madame, Monsieur,  
Cher Glayolat,

La fin de l'hiver approche et nous aurons eu la chance pour le moment de ne pas connaître de coupure de courant. Malheureusement, sur ces dernières années, une crise en chasse une autre. Le manque de précipitation de cet hiver avec ce record de 31 jours sans pluie nous fait craindre le pire en termes de quantité d'eau.

Pour le département de l'aube, l'état des nappes est proche de la normale mais il faudra rester vigilant dans les semaines à venir. Nul doute que comme l'an passé, nous aurons droit à des restrictions de l'usage de l'eau dans la période estivale. Comme pour l'électricité, nous sommes invités dès à présent à limiter notre consommation d'eau qui pourra nous éviter des restrictions plus importantes.

Des schémas directeurs sont actuellement lancés sur le département qui, grâce à différentes études, garantira à tous une eau en quantité et en qualité suffisante. Ces études nous amèneront à choisir parmi différents scénarios avec à la clé des investissements importants. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous en temps utile.

Malgré ses crises, notre village continue de vivre et nous avons pu, en ce début d'année, renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux. Nous avons pu à cette occasion aussi renouer avec l'invitation de différentes rues, de mettre à l'honneur nos jeunes diplômés et de rendre hommage à un fidèle sapeurs-pompiers, Monsieur Gilles Renaut.

Les sapeurs-pompiers, justement, font l'objet du reportage de ce numéro. Comme vous pourrez le lire, la région Grand-Est et plus particulièrement le département de l'aube sont dans le peloton de tête du nombre de sapeurs-pompiers volontaires par habitant. Je tiens à saluer ici aussi la mobilisation de conseil départemental ainsi que celle du colonel Marty, Directeur départemental du SDIS pour leur soutien sans faille auprès de nos centres communaux. Mais je tiens également à souligner ici, l'investissement de chacun de nos sapeurs-pompiers et en tout premier lieu le Lieutenant Jean-Yves Pailletot, Chef de corps. Notre centre se redynamise depuis quelques temps avec l'arrivée de nouvelles recrues mais n'est pas encore suffisant pour assurer la destruction des hyménoptères. Ce n'est pas par gaieté de cœur que nous avons décidé d'un commun accord de ne plus intervenir sur ceux-ci chez les particuliers.

Vous retrouverez également l'actualité de nos associations avec le programme des festivités et diverses autres informations.

Alors sans plus attendre, je vous laisse feuilleter le nouveau numéro du Glayolat !

Bonne lecture à toutes et à tous.

Olivier Duquesnoy  
Maire de Saint-Pouange



**Vous souhaitez rencontrer Mr Le Maire ou un de ses Adjointes ?  
N'hésitez pas à prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie. Une permanence est à votre disposition :  
Le Mardi et le Jeudi de 18h à 19h**

# Commissions municipales

## Commission VOIRIE :

Co présidée par **Dominique KAMITSIS**, 1er adjoint  
Membres : René CEZARD, Patrick HAILLOT, Céline MERCIER, Christian THOMAS.

## Commission ANIMATION :

Co présidée par **Dominique KAMITSIS**, 1er adjoint  
Membres : Denis FOU DRAIN, Cyrille LECOURT, Céline MERCIER.

## Commission ENFANCE - ELEMENTS STRUCTURANTS :

Co présidée par **Frank DOUET**, 2ème adjoint  
Membres : Mélanie FLISOT, Stéphane DE MARCH, Patrick HAILLOT, Eloïse OLIVEAU.



## Commission URBANISME - ENVIRONNEMENT

Co présidée par **Christine VAISSIERE**, 3ème adjointe  
Membres : René CEZARD, Patrick HAILLOT, Eloïse OLIVEAU, Thierry PIERRE.

## Commission COMMUNICATION

Co présidée par **Gisèle VINOT**, 4ème adjointe  
Membres : Stéphane DE MARCH, Denis FOU DRAIN, Cyrille LECOURT.

## Commission BÂTIMENTS

Co présidée par **Gisèle VINOT**, 4ème adjointe  
Membres : Mélanie FLISOT, Thierry PIERRE, Christian THOMAS.



# Délégués communaux et intercommunaux

## Délégués Troyes Champagne Métropole

Les délégués à la communauté de communes se font dans l'ordre du tableau  
le délégué titulaire, Olivier DUQUESNOY, Maire

## Délégués au SDDEA

Titulaire : Olivier DUQUESNOY  
Suppléant : René CEZARD

## Conseil d'Administration du Lycée Agricole Charles Baltet

Titulaire : Olivier DUQUESNOY  
Suppléante : Céline MERCIER

## Délégués au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Aube, S.D.E.A.

Titulaire : Dominique KAMITSIS  
Suppléante : Gisèle VINOT

## Délégués au comité consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires, C.C.C.S.P.V.

Membre de droit Olivier DUQUESNOY, Maire  
Titulaires : Dominique KAMITSIS, Cyrille LECOURT  
Suppléants : Stéphane DE MARCH, Denis FOU DRAIN, Patrick HAILLOT

## Correspondant Défense

Dominique KAMITSIS

## Conseil d'Exploitation du Lycée Agricole Charles Baltet

Titulaire : Céline MERCIER  
Suppléante : Eloïse OLIVEAU

## Représentant du Centre National d'Action Sociale, CNAS

Céline MERCIER

## Commission Communale d'Action Sociale, CCAS

Membre de droit Olivier DUQUESNOY, Maire,  
Les délégués du conseil municipal sont : Céline MERCIER, Christian THOMAS, Denis FOU DRAIN

# Evénements

## Cérémonie du 11 novembre



Comme tous les ans, la cérémonie a été accompagnée de nos sapeurs-pompiers, de la fanfare Avenir Musique de Saint-Léger, de nos élus et de nos habitants par M. le Maire.



Beaucoup d'habitants se sont déplacés pour cette commémoration.



Nous avons pu écouter les élèves de l'école primaire François Dufaut entonner la Marseillaise, accompagnés de leurs maitresses.

Un verre de l'amitié s'en est suivi.

GV



# Marché de la Saint Nicolas



Cette année encore l'association Glayolats Loisirs a organisé le Marché de la Saint Nicolas à la Salle polyvalente Henri Febvre.

Beaucoup d'exposants étaient présents, dont certains de la commune et surtout les visiteurs ont répondu présents en nombre.

Merci aux bénévoles pour cette festivité.



GV



## Installations des décorations de Noël



Comme chaque année, les membres de la commission animation et l'employé du service technique ont installé fin novembre par un froid glacial et quelques averses les décorations de Noël pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Cette année, les décorations se sont agrandies afin que notre gare accueille ses voyageurs et son chef de gare ...

Merci à eux  
pour cette féerie de lumières dans nos yeux.

GV





Cette année sur 134 ayants droits, 99 personnes ont demandé notre colis de fin d'année.  
D'autres avaient préféré le repas gratuit.  
24 ayants droits n'ont rien demandé.  
*(Refus ou pas de réponse)*

Après le discours de M. le Maire, les colis ont été remis au cours d'un apéritif proposé par la commission animation et assuré par le conseil municipal.

GV



## Voeux de la municipalité



Pont la Bergère, Charmotte, Richebourg, Cortins, Boissière, Reine Blanche, Blancs Fossés et Lycée Agricole. Se sont joints à nous Mme Christine Patrois conseillère départementale, le Lieutenant-Colonel Brasseur et des élus de nos communes limitrophes.

Nos jeunes diplômés en 2022 ont été mis à l'honneur et ont reçu un bon d'achat culturel.



S'en est suivi d'un apéritif avec amuse-bouches dans un esprit très convivial préparé par la commission animation et orchestré par le conseil municipal.



Après deux ans d'annulation à cause du COVID, le Maire et les élus du conseil municipal ont présenté leurs vœux à l'occasion de cette cérémonie.

Nous avons accueilli dans la Salle Polyvalente Henri Febvre, le personnel administratif et technique, les enseignants de notre école François Dufaut, les présidents de nos associations, les bénévoles de la bibliothèque, nos sapeurs-pompiers et aussi pour cette année ceux sont les habitants des rues :



A cette occasion, le Lieutenant-Colonel Brasseur et le Lieutenant Paillotet ont honoré Gilles Renaut pour son départ en retraite après 28 ans de sapeur-pompier volontaire du grade d'Adjudant Honoraire.



Et encore, belle année  
à toutes et à tous

GV



**21 JAN 2023**

## 31<sup>ème</sup> CROSS DEPARTEMENTAL SAINT-POUANGE

12h45	Accueil des participants		
13h30	Course N°1 : 6600 m Juniors et Masters 2 hommes	15h25	Course N°4 : 2000 m Benjamins Benjaminnes Minimes femmes
14h20	Course N°2 : 5300 m Cadets Juniors et Séniors femmes Masters 1 et 2 femmes	15h40	Famille 2000 m Familles
15h	Course N°3 : 3300 m Minimes garçons Cadettes	16h	Course N°5 : 8600 m Séniors et Master 1 hommes
		17h30	Remise des récompenses

Inscriptions avant le 16 Janvier via WEBFOR ou par mail à [sdls.formation@sdls10.fr](mailto:sdls.formation@sdls10.fr)



C'est par un samedi après-midi glacial et ensoleillé de janvier que notre commune a accueilli près de 300 pompiers pour le cross départemental annuel des sapeurs-pompiers.

Ils ont effectué deux boucles de 2 et 3,3 kms dans la boue et le froid, supportés tout au long des parcours par des encouragements de leurs collègues, familles et riverains.

Il y a eu beaucoup d'animations, d'acclamations et de sportivités dans nos rues.

GV



# Accueil Collectif de Mineurs

Dirigé par Mme Lauriane Fouard-Denert et son équipe.

## CALENDRIER DE L'AVENT LUTINS



Pendant le péricolaire du midi nous avons eu la chance d'accueillir tout droit du pôle Nord deux lutins du Père Noël. Elfi et Grelot, sont venus s'amuser dans notre cantine. Pour le plus grand bonheur des enfants chaque midi à notre arrivée, les petits lutins avaient fait une bêtise. Tout le mois de décembre n'a été qu'amusement et rigolade chaque midi. Puis au retour des vacances les enfants ont reçu une lettre de Grelot et Elfie pour les remercier pour leur accueil et aussi pour leur dire qu'ils étaient bien rentrés auprès du Père Noël.



## REPAS DE NOËL, LE 15 DÉCEMBRE, À LA CANTINE



## GALETTE DES ROIS



**Maïssane**



**Calie**



**Ethan**



**Lena**

**Le jeudi 26 janvier  
à la cantine  
au dessert  
c'était la galette des rois.  
Voilà les chanceux**



**Jules**



**Hugo**



**Gauthier**

# Bibliothèque

## Comment fonctionne la bibliothèque ?

La bibliothèque fait partie du réseau des médiathèques de l'Aube.

Sur le site <https://mediatheque.aube.fr> vous avez accès au portail de la médiathèque départementale et vous pouvez consulter le catalogue en ligne, voir des coups de cœurs et découvrir les nouveautés.

Si vous êtes inscrit à la bibliothèque vous pouvez vous créer un compte sur ce site (pour cela il faut que nous vous donnions votre identifiant). Vous pourrez alors :

- réserver des documents,
- accéder gratuitement au service **Numérique 24h/24** pour télécharger des livres numériques, accéder à vidéo à la demande, à des tutoriels, consulter des journaux et revues gratuitement,

- et bien d'autres possibilités, n'hésitez pas à vous renseigner à la bibliothèque.

Tout au long de l'année la bibliothèque propose des animations, des échanges autour des livres via le club de lecteurs, des lectures réservées aux classes et aux assistantes maternelles, des spectacles tout public.

A venir cette année : un spectacle mêlant théâtre, musique et dessins manipulés d'après Jack et le haricot magique par la compagnie *Changeur l'air* en avril, une soirée lecture par le club de lecture à haute voix de Saint Lyé, un spectacle dessiné musical avec l'illustratrice **Judith Gueyfier** en juillet.

Monique Dobosz  
Responsable bénévole de la Bibliothèque  
de Saint -Pouange



Un atelier déco s'est déroulé avant Noël. Les enfants inscrits ont pu fabriquer un centre de table unique suivant leur créativité.



Horaires périodes scolaires : Lundi : 16h30 - 18h - Mercredi : 16h00 - 18h00 - Vendredi : 16h30 - 18h30  
téléphone : 03 25 40 36 08, aux horaires d'ouverture - courriel : [bibliothequemunicipalestpouange@orange.fr](mailto:bibliothequemunicipalestpouange@orange.fr)

# Reportage

Stéphane De March en immersion chez nos Pompiers le temps d'un reportage...

## « Qu'est-ce qu'on a fait des tuyaux ? »



À l'instar de Sacha Distel qui leur rendit hommage il y a 55 ans en interprétant « L'incendie à Rio », le Glayolat a décidé, pour son premier numéro de l'année 2023, de mettre en lumière nos soldats du feu.

Définis dans le préambule de la Charte Nationale du Sapeur-Pompier Volontaire comme des « acteurs indispensables dans la sécurité nationale à laquelle concourent la sécurité intérieure, la sécurité civile et la sécurité économique », ils constituent le maillage indispensable pour assurer la « protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes ».

C'est au plus près d'eux, lors de la manœuvre programmée le dimanche 8 janvier à la caserne de Saint-Pouange que nous avons pu découvrir le quotidien de l'équipe locale.

Les pompiers du département de l'Aube, composés de professionnels et de volontaires (dont le taux d'engagement est un des plus élevés de France !), prêtent renfort dans les



municipalités avoisinantes sur demande de l'autorité ou agissent directement dans leur commune au sein d'un centre de première intervention (CPI); situé rue de Richebourg, le centre d'incendie et de secours du village abrite un hangar, un vestiaire et une salle de vie au premier étage.



La compagnie locale, qui bénéficie de tenues, d'équipements et de matériel fournis par le SDIS 10 (Service Départemental Incendie et Secours), compte dans ses rangs une femme et sept hommes dont deux JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) en cours de formation et qui ne peuvent pour l'instant pas intervenir.





Présents ce jour :

Au premier plan, de droite à gauche :  
Lieutenant Jean-Yves PAILLOTET,  
Sergent de CPI Olivier THIERRY,  
Sapeur 2<sup>nd</sup>e classe Stéphanie  
PHILIPPE,

Au second plan, de droite à gauche :  
JSP 3<sup>ème</sup> année Lukas PFLUGHAUP,  
Sapeur 2<sup>nd</sup>e classe Ludovic SALA,  
JSP 2<sup>ème</sup> année Malo PHILIPPE.

Absents ce jour :

Caporal chef Vincent JOSSIN en double  
appartenance à Saint-Pouange et à Troyes  
OUEST,



Sergent chef Aurélien  
SERGENT pompier  
professionnel à la caserne  
Troyes OUEST, titulaire du  
permis poids lourd et donc  
nouveau conducteur du  
véhicule de secours routier  
(VSR) inutilisé depuis près de  
2 ans.



Trois figures emblématiques de l'équipe communale ont récemment pris leur retraite :

Le Caporal Denis BERLOT passé Sergent honoraire après 30 années de service ;

Le Caporal Gérard NIGON passé Sergent honoraire après 28 années de service ;



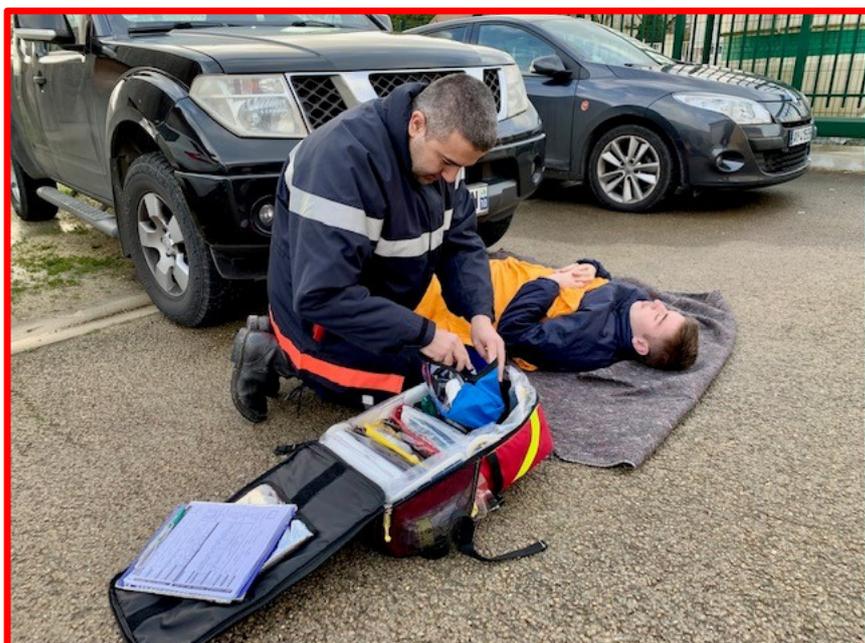
et l'Adjudant honoraire Gilles RENAUT  
dont le départ, après 28 ans d'intervention et  
de formation au secourisme, fut salué à  
l'occasion de ses vœux par M. le maire  
Olivier DUQUESNOY en présence du  
Lieutenant-Colonel Brasseur et du  
Lieutenant Jean-Yves PAILLOTET.



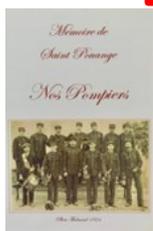
Adjudant



La manœuvre prévue ce dimanche s'est planifiée en deux temps : après un rappel des procédures d'alerte et de protection, une étude de cas supervisée par le Lieutenant Jean-Yves PAILLOTET et le Sergent Olivier THIERRY a été proposée aux Sapeurs 2nde classe Stéphanie PHILIPPE et Ludovic SALA. L'objectif de cet entraînement était de prendre en charge deux victimes (jouées par les deux JSP, Lukas et Malo) : un conducteur, fortement alcoolisé et très agité après avoir été éjecté à la suite d'un accident de la voie publique (AVP), et son passager partiellement allongé sous le véhicule.



Et puisqu' « on a r'trouvé les tuyaux » les pompiers ont pu, pour boucler la séance, s'exercer au fameux déroulé évitant leur contorsion et permettant une utilisation rapide et optimale.



Pour parfaire vos connaissances et découvrir l'histoire de « Nos Pompiers » du milieu du XIXème siècle à nos jours, le Glayolat vous conseille l'ouvrage réalisé par les membres de l'association « Mémoires de Saint-Pouange » paru en octobre 2016.

**Enfin, si vous êtes intéressés voire motivés pour remplir ces nobles missions et vous engager au sein de leur communauté, n'hésitez pas !  
Les sapeurs-pompiers recrutent !**

# Les animaux dans nos rues



Au printemps.

Les parents de Théo et Lina ont préféré aller vivre à la campagne à Saint-Pouange qui est un petit village verdoyant avec ses champs, ses bois, ses cours d'eau et ses habitants sympathiques.

Le papa de Théo et Lina heureux de retrouver ses souvenirs d'enfance quand il allait chez ses grands-parents. Il a construit au fond du jardin un petit poulailler pour trois poules.

Théo et Lina tout contents d'aller donner des restants de nourriture et des épluchures. Les poules toutes folles se précipitent sur ces bonnes choses rapidement en coquetant et se battant.

L'hiver se passe.

Popa la poule rousse ne bouge plus. Elle est sur son nid, est-elle malade ?

« Non » dit papa, « elle veut couvrir, je vais lui mettre dix œufs sous elle et elle aura dans 21 jours 10 beaux poussins.

Théo et Lina ne comprennent pas

« Les enfants » dit papa, « tous les oiseaux, poules, canards, autruches, pigeons ... pondent des œufs et quand les œufs sont couvés ils deviennent des petits êtres, c'est la nature ».

« Vous allez voir dans 21 jours, vous apercevrez sous la poule des petites têtes de poussins, c'est la naissance ».

« Elle en a du courage la poule » disent Théo et Lina

« Dans une autre histoire je vous raconterai la naissance des lapereaux ».

Dès leur naissance, quand les poussins sortent de l'œuf, ils suivent la poule qui leur apprend à se nourrir de graines, d'herbe, d'épluchures etc. ... et ces poussins très obéissants vont devenir adultes.

C'est le printemps, toute la nature se réveille, les animaux, les fleurs et les arbres.

Le soleil est plus chaud, c'est le printemps et l'on est heureux.

Francine PERMAN



**Assemblée générale du 06 janvier 2023**      **Période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022**

En ouverture de séance, la présidente remercie :

- les personnes ici présentes,
- les bénévoles,
- le conseil municipal pour le prêt de divers matériels,
- le personnel communal pour le montage des stands etc...

## RESUME des MANIFESTATIONS

Il est évoqué les activités/ évènements depuis **juillet 2020** sachant que l'AG précédente s'est déroulée à huis clos le 13 février 2021.

**En 2020** : toutes les manifestations ont été annulées pour les raisons sanitaires.

**2021** :

- la première activité possible a été **le loto** en date **du samedi 9 octobre** avec des restrictions nous avons limité les inscriptions à 100 participants maximum avec consignes sanitaires strictes : port du masque, gel, ouverture des fenêtres de façon régulière et espace suffisant entre chaque groupe de famille ou amis. Peu de lots demandés aux partenaires à l'exception de Chanteclair.
- **Dimanche 21 novembre** : Marché de la St-Nicolas avec toujours des restrictions.
  - o 42 exposants
  - o Pas d'exposants dans la salle, pass sanitaire à l'entrée du site, masque obligatoires.
  - o Gros travail d'installation de stands : Le montage a eu lieu le vendredi dans la journée très rapidement grâce aux différentes livraisons qui se sont faites le jeudi et bien sûr grâce à l'aide de nombreux bénévoles.
  - o Démontage du dimanche soir efficace avec la venue de quelques jeunes bénévoles supplémentaires (pour les matériels à rendre le lundi en cours de journée). Un temps de nettoyage et de séchage des bâches est nécessaire
  - o 1200 visiteurs environ comptabilisés.

**2022** :

- **Vide-dressing puériculture** sur 2 jours : **samedi 19 et dimanche 20 mars** :
  - o 16 emplacements le samedi.
  - o 22 emplacements le dimanche : peu de visiteurs le dimanche Après-midi. Port du masque vivement recommandé par une affiche placée à l'entrée ce qui a été respecté d'une manière générale. Pour info, l'édition 2023, n'aura lieu que sur 1 seul jour, le dimanche.
- **Vide-greniers**, le **dimanche 15 mai**  
Gros succès : 111 exposants avec des conditions climatiques exceptionnelles.  
Tracés des emplacements préparés la veille : pour les placeurs **SUPER !**

**BILAN FINANCIER : 2020-2021** **MANIFESTATIONS ANNULEES COVID-19**

*Le Comité des Fêtes de SAINT-POUANGE*  
**GLAYOLATS-LOISIRS**  
MAIRIE  
*3 rue Edouard Herriot - 10120 SAINT POUANGE*



### BILAN FINANCIER 2020-2021

	Dépenses	Recettes	Balance
14 juillet 2020	- €	- €	- €
Loto (lots)	509,97 €	- €	- 509,97 €
Marché de la St Nicolas	- €	- €	- €
Vide puériculture	- €	- €	- €
Sortie	- €	- €	- €
Dîner dansant	- €	- €	- €
Vide greniers	- €	- €	- €
Assurance	160,86 €		- 160,86 €
Fournitures et frais	101,40 €		- 101,40 €
Investissement	441,36 €		- 441,36 €
Subvention		700,00 €	700,00 €
<b>Total</b>	<b>1 213,59 €</b>	<b>700,00 €</b>	<b>- 513,59 €</b>

### BILAN FINANCIER 2021-2022

	Dépenses	Recettes	Balance
14 juillet 2021	- €	- €	- €
Loto	1 170,23 €	1 525,60 €	355,37 €
Marché de la St Nicolas	960,79 €	1 278,53 €	317,74 €
Vide puériculture	117,36 €	422,98 €	305,62 €
Sortie	- €	- €	- €
Dîner dansant	- €	- €	- €
Vide greniers	1 520,36 €	4 748,25 €	3 227,89 €
Assurance	157,95 €		- 157,95 €
Fournitures et frais	183,35 €		- 183,35 €
Investissement	1 059,56 €		- 1 059,56 €
Subvention		700,00 €	700,00 €
<b>Total</b>	<b>5 169,60 €</b>	<b>8 675,36 €</b>	<b>3 505,76 €</b>

Le Comité des Fêtes de SAINT-POUANGE  
**GLAYOLATS-LOISIRS**  
 MAIRIE  
 3 rue Edouard Herriot - 10120 SAINT POUANGE



**Dimanche 20 novembre 2022** avait lieu notre traditionnel Marché de la St Nicolas. Encore une fois les bénévoles étaient présents pour la mise en place des stands aussi bien le vendredi que le lundi pour le démontage. Nous les remercions encore une fois ainsi que Brandon l'employé technique. Une soixantaine d'exposants divers et variés étaient ravis d'être parmi nous et certains nous ont complimenté sur l'organisation de notre manifestation. Le temps n'était pas particulièrement favorable mais les visiteurs n'ont pas hésité à se déplacer. Notre St Nicolas nous a fait faux bond cette année, il est resté bloqué en Lorraine mais il nous a promis d'être présent l'année prochaine. Nos efforts ont été récompensés car nous avons fait un très bon résultat.

**Vide puériculture le dimanche 12 février 2023 :**

Les inscriptions ont été prises d'assaut, 4 jours ont suffi pour remplir les 22 emplacements, laissant des parents dépités de ne pouvoir exposer. Nous sommes satisfaits par la présence d'exposants Glayolats.



*Le Comité des Fêtes de SAINT-POUANGE*  
**GLAYOLATS-LOISIRS**  
MAIRIE  
*3 rue Edouard Herriot - 10120 SAINT POUANGE*



# PhiMaDelphie Country



Comme à l'accoutumée nous avons fêté la fin d'année comme il se doit.  
Tous les adhérentes et adhérents ont reçu avec grand plaisir le petit cadeau habituel apporté par le Père Noël :



En Janvier nous avons partagé la traditionnelle galette des rois.

Nous préparons activement notre prochain bal qui aura lieu le 25 Mars 2023 dans la salle des fêtes de Buchères et qui marquera notre 12ème anniversaire.  
Nous attendons comme d'habitude des danseuses et danseurs de l'Aube ainsi que des départements limitrophes.

Nous envisageons de reprendre nos animations en EPHAD le 2 Avril 2023 à la résidence ORPEA et 17 Avril 2023 à la résidence La Moline à Saint-Julien-les-villas.

Nous pensons également être présents pour le vide Grenier de Saint-Pouange organisé par le Glayolats-loisirs le Dimanche 14 Mai en début d'après-midi.

**Pour Information voici les nouveaux horaires de cours :**

**Le Mardi à Buchères : De 19H00 à 20H30**

**Pour le niveau INTERMEDIAIRE**

**Le Mercredi à Saint-Pouange : De 18H15 à 19H25**

**Pour le niveau NOVICE**

**: De 19H30 à 20H30**

**Pour le niveau DEBUTANT**

Les Animatrices : Delphine : 06 98 13 62 59

Bérangère : 06 63 76 01 18

Pour tous renseignements : [phimadelphie@laposte.net](mailto:phimadelphie@laposte.net)

N'hésitez pas à consulter notre Site Internet : [www.phimadelphie.com](http://www.phimadelphie.com)

# Gymnastique Volontaire de Saint Pouange / Saint Léger

19H15 à 20h15..... HORS vacances scolaires

Lundi FITNESS avec CHRISTINE..... Salle Jean PHOCION à Saint Léger

Jeudi ZUMBA avec FLORA salle Henri FEBVRE à Saint Pouange

20h20 à 21h20.....HORS vacances scolaires

Jeudi STRONG NATION avec FLORA.....salle Henri FEBVRE à Saint Pouange

Toujours dans la bonne humeur et la détente !

Tous les lundis « c'est parti !!! » pour du Fitness varié avec notre dynamique Christine

Tous les jeudis pour de la Zumba (+/-) chorale ensoleillée avec Flora suivi d'un cours de STRONG Nation de 20h30 à 21h30.



Retrouvez-nous sur notre page Facebook !

Nous acceptons les inscriptions tout au long de l'année avec un tarif dégressif selon la date. Avec 2 essais gratuits.



Renseignements :

[gv.stleger.stpouange@gmail.com](mailto:gv.stleger.stpouange@gmail.com)

Présidente : Mme Razurel Aurore : 06 10 80 13 24

Secrétaire: Mme Leroux Emmanuelle : 03 42 27 89 48



Notre association est repartie pour une nouvelle saison.

Toutes les sections se sont remises en route, sur les terrains et en dehors, la section marche nordique, toujours emmenée par son président François BIDAULT, les footballeurs de tous âges et aussi la section animation qui s'est remise au travail pour organiser plusieurs événements, puis la pétanque qui ne reprendra qu'aux beaux jours.

## LA MARCHÉ NORDIQUE :

La section compte à ce jour une trentaine de personnes. Elle a cette saison perdu certains de ses adhérents, mais en a récupéré des nouveaux, avec une légère augmentation du nombre de marcheurs. Ils se réunissent deux à trois fois par semaine toujours dans la bonne humeur pour arpenter les sentiers des alentours de Bouilly.

## LA PÉTANQUE LOISIRS :

Pendant la période hivernale, les joueurs sont en hibernation pour revenir au printemps dans les meilleures conditions.

La saison dernière a vu aussi comme pour la marche une augmentation des adhérents. Nos boulistes ont pratiqué leur sport favori tous les samedis quand la météo le leur a permis. Ils ont tout de même organisé un tournoi qui a vu se réunir une vingtaine de doublettes, par une chaleur écrasante, mais dans un climat convivial.

Cette expérience sera reconduite cette année.

Laurent et Richard seront heureux d'accueillir toute personne désirant venir se joindre à eux.



## LE FOOTBALL :

La saison de football est repartie depuis début septembre pour toutes les catégories. Au sein du club nous avons des joueurs de tous âges, des débutants de 5 ans aux vétérans dont je tairais le nombre d'années. Les matchs ont repris avec de très bons, et moins bons résultats. Mais, si le sport se pratique dans la bonne humeur, l'envie et travail, les résultats finissent toujours par arriver. Pour cela, nous pouvons compter sur nos éducateurs qui prennent de leur temps pour former nos futurs joueurs. Ils sont tous impliqués dans la tâche qui leur est confiée. D'ailleurs quand on voit nos jeunes avec le sourire et l'envie de revenir pour la prochaine séance, c'est que l'encadrement est de qualité. Même pendant l'hiver, nous profitons d'un gymnase où tous nos joueurs peuvent continuer de toucher le ballon en attendant de reprendre la compétition. Ils vont très prochainement retourner sur les pelouses et reprendre les matchs.

Ils pourront à cette occasion porter les équipements qui leur ont été fournis. Chaque licencié s'est vu remettre un ensemble de vêtements aux couleurs du club.



Je vais maintenant par quelques lignes mettre à l'honneur une de nos catégories dont nous ne parlons pas souvent. Cette équipe qui évolue sur la pelouse de Saint Pouange les dimanches matin est notre groupe de vieux briscards, j'ai nommé les vétérans.

Chaque année et ce depuis un certain temps, ils rechaussent les crampons amoureux du ballon rond qu'ils sont.



### Équipe vétérans arborant leur nouvelle tenue

Cette saison, ils se sont vus remettre de nouveaux maillots financés par un généreux donateur, à savoir Monsieur Guillaume CUIILLÈRE, gérant de l'entreprise ELEC G3, qui est aussi joueur dans cette équipe. Ils se verront aussi remettre les shorts et chaussettes qui avec les maillots vont donner un coup de jeune à cette équipe d'anciens.



Philippe et Michel

Je ne pouvais pas parler de ce groupe sans parler de deux anciens joueurs qui ont quitté le groupe il y a peu, Philippe Blavier et Michel. Ces deux anciens ont passé de longues années dans cette équipe et étaient des piliers du groupe. L'un des deux a d'ailleurs occupé le poste de responsable de cette équipe. Le second a été joueur, mais aussi n'a pas hésité de temps en temps à prendre le sifflet, le drapeau de touche, toujours prêt à rendre service au reste du groupe.

Le premier continue toujours à venir supporter ses anciens coéquipiers, alors que le second, sa vie a fait qu'il a dû déménager et partir du département, ce qui ne l'empêche pas de suivre le groupe et de rester en contact avec les autres.

Un grand merci à vous deux pour votre bonne humeur et l'implication que vous avez mis dans le club

Pour conclure, si vous avez plus de 36 ans et que vous êtes un amoureux du ballon vous pouvez venir rejoindre ce groupe de bons vivants, pour cela appelez **Christophe au 07.86.40.61.42, je vous donnerai les informations nécessaires.**

Cette association ne pourrait pas fonctionner sans notre section animation qui fait tout son possible tout au long des saisons pour apporter des fonds au club par des événements divers. Cette année ils vont organiser plusieurs animations, à savoir :

- Le 4 mars un tournoi « FIFA 23 », à la salle de la mairie de Souigny
- Les 11 et 12 mars, un week-end loto à la salle des fêtes de Bouilly
- Le 04 avril, un concours de belote à la salle des fêtes de Villery



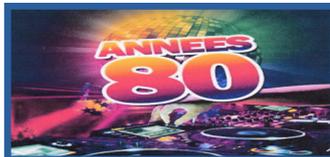
**Pour tout renseignement sur les animations, vous pouvez appeler Angélique au 06.43.86.76.93, elle se fera un plaisir de vous répondre.**

# Agenda



**11 mars 2023**  
Comédie Théâtrale

**8 mai 2023**  
Commémoration



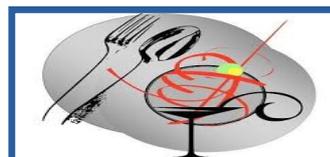
**18 mars 2023**  
Soirée dansante  
Organisé par Glayolats Loisirs

**14 mai 2023**  
Vide grenier  
Organisé par Glayolats Loisirs



**20 mars 2023**  
Le printemps

**17 juin 2023**  
Repas des aînés



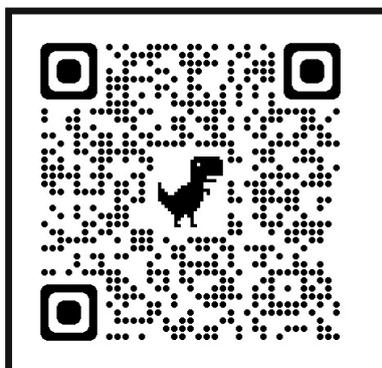
## Synthèses des conseils municipaux

Bonne lecture.

Lien internet du dossier en PDF.

<http://www.saint-pouange.fr/fr/compte-rendu/65842/compte-rendu-27-septembre-2022>

Compte-rendu du conseil  
municipal du 27 septembre 2022



**Nous vous rappelons que les comptes-rendus des réunions de conseil municipal sont consultables sur notre site internet et au tableau d'affichage à la Mairie, dans leur intégralité.**

## Pourquoi le mode de financement de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères évolue ?

### ► Des déchets qui coûtent de plus en plus cher

Dans un contexte national d'augmentation continue des coûts de collecte et de traitement des déchets, Troyes Champagne Métropole agit pour maîtriser au mieux son budget.

Coût des déchets

**+15 %**  
par habitant

entre 2017 et 2022  
à l'échelle nationale

Une augmentation liée à la hausse :

- de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement et incinération des déchets)
- des coûts de l'énergie et des matières premières (accentuée par le contexte sanitaire)
- des coûts de prestations de tri et de traitement des déchets

### ► Qu'est-ce que la TEOM ?

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** est payée tous les ans par tous les propriétaires (ménages et entreprises) dans le cadre des impôts locaux, en même temps que la taxe foncière. Son montant dépend de la valeur locative du logement (ou du local pour les professionnels).

### ► Un taux unique



Valeur locative  
du logement\*

X

**11,5 %**

Taux unique  
de la TEOM

=



Montant  
de la TEOM

\*définie pour chaque commune par les services fiscaux de l'Etat

### Objectifs du taux unique de TEOM

- Harmoniser la politique tarifaire à l'échelle de l'agglomération
- Répondre solidairement à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets
- Inscrire cette nouvelle disposition dans la démarche de prévention des déchets, pour collectivement réduire nos déchets et notre impact environnemental

### ► Pour un service adapté

Le service de gestion des déchets est adapté aux spécificités de chaque territoire constituant notre agglomération

en fonction notamment du type d'habitat et de la densité de population

### En résumé

## et en perspective...

**1<sup>er</sup> janvier 2017**

► Création de Troyes Champagne Métropole, Communauté d'agglomération = 81 communes

Amélioration continue du service de gestion des déchets

**2021**

Deux modes de financement  
Des taux multiples de TEOM

- hérités du passé (situation antérieure à 2017),
- en inadéquation avec le service rendu,
- dans un contexte de hausse croissante des coûts de gestion des déchets.

**2022**

Un seul mode de financement  
Un taux unique de TEOM

- Une obligation réglementaire
- Enjeux : maîtriser les coûts / équilibrer le budget / aboutir à un partage solidaire de la dépense entre les contribuables

**1<sup>er</sup> janvier 2023**

Extension des consignes de tri  
« Tous vos emballages vont dans votre bac/sac jaune »

**2024-2025**

Mise en place de la  
tarification incitative

Pour encourager chaque citoyen dans ses efforts de tri et de réduction des déchets, et lui permettre d'avoir une meilleure maîtrise de son budget

# Pour Information

## INFLUENZA AVIAIRE



### DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES

renforcement des mesures de  
prévention pour protéger les élevages  
avicoles

#### PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- > Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- > Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- > Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur ne contenant pas de denrées alimentaires et en les protégeant et contactez :
  - votre vétérinaire
  - ou la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aube: 03 25 71 83 00
  - ou la Préfecture (en dehors des horaires de bureau) : 03 25 42 35 00 .



#### PROMENEURS

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

#### SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- > Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Téléphonez à
  - l'**Office Français de la Biodiversité (OFB)** :  
(Astreinte le week-end - laisser un message si pas de réponse)
    - **03 25 49 80 10** ou
    - **06 27 02 57 29** (urgence)

- Ou à la **Fédération des chasseurs de l'Aube** :
  - **03 25 71 51 11** ou
  - **07 69 67 43 70** ou
  - **06 85 91 06 46**

TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLE

## OUI-NON?

Vous avez le choix

## OUI-PUB

Financé par



- Vous souhaitez continuer à recevoir la publicité dans votre boîte aux lettres ? Apposez cet autocollant sur votre boîte.



- À l'inverse, la publicité encombre votre boîte ? Vous n'y prêtez pas attention ? Sachez que vous ne la recevrez bientôt plus...

À compter du 2 février 2023, la distribution « toutes boîtes aux lettres » d'imprimés publicitaires non adressés sera interdite dans l'agglomération.

Seuls les habitants ayant donné leur autorisation continueront de les recevoir.

Cette autorisation doit être expressément affichée par l'apposition sur la boîte aux lettres d'une mention visible indiquant cette volonté.

La presse d'information n'est pas concernée par cette interdiction. Quel que soit votre choix, vous continuerez de recevoir l'information des collectivités.



- Et toujours le bon geste de tri...  
Les bornes d'apport volontaire réservées à la collecte des papiers sont nombreuses dans l'espace public. Merci d'y déposer vos papiers.



En 2020

## + de 670 500 tonnes

d'imprimés publicitaires non adressés

ont été distribués en France (894 000 en 2019), alors que **près de la moitié des Français** (44%) interrogés déclaraient jeter la publicité à la poubelle journalièrement ou sans y avoir prêté attention au moins 1 fois par semaine.

Source : ADEME, enquête 2020

#### Une expérimentation sur 3 ans

Afin de repenser cette pratique - la diffusion publicitaire « toutes boîtes aux lettres » sans consentement des citoyens -, d'en limiter l'impact environnemental, tout en renforçant la capacité des consommateurs à faire un choix informé, le Ministère de la Transition Écologique avec l'ADEME initie le dispositif « Oui-pub » dans 14 territoires. Troyes Champagne Métropole a souscrit à cette démarche qui fait écho à une conscience anti-gaspillage de plus en plus forte des citoyens et laisse à chacun la liberté de faire son choix.

Une expérimentation sur 3 ans prévue dans la loi Climat et Résilience adoptée le 20 juillet 2021.

# Rappels de Réglementation

Tous les jours, un certain nombre de personnes emprunte les voies piétonnes de notre commune pour se rendre à l'école ou aux arrêts du bus.



D'autres, le week-end, aiment se promener dans notre village.

Malheureusement, elles trouvent sur le chemin **des véhicules qui sont stationnés sur le trottoir**.

Nous ne parlons pas des invités d'un midi ou d'un soir mais des personnes résidentes.

Cette mode devient de plus en plus courante et gêne parfois, en plus des piétons, les riverains.

Nous faisons donc appel dans un premier temps à **votre sens civique pour que vous gariez vos véhicules dans votre propriété**.

Certes, la société évolue et nous avons de plus en plus de véhicules à stationner mais je rappelle tout de même que **sur tout permis de construire, il existe au moins deux emplacements pour les véhicules**.

Les occupants et utilisateurs de locaux privés d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toute mesure afin que **les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage**.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.



Merci de penser au voisinage

Les **propriétaires ou possesseurs de piscine** sont tenus de prendre toute mesure afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient **pas cause de gêne au voisinage**.

Les **propriétaires ou possesseurs d'animaux**, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toute mesure propre à **éviter une gêne au voisinage**. (Pour plus de détails voir l'intégralité de l'arrêté préfectoral 08-2432)

**Tout brûlage à l'air libre, c'est à dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu.**

Cette interdiction concerne notamment : les pneus, les huiles de vidange et usagées, les piles et batteries, les produits chimiques, les déchets industriels, les déchets ménagers, les ordures ménagères, les matières plastiques, les papiers et cartons, le textile, le bois, les déchets biodégradables, les déchets verts de jardin, vergers et potagers, les résidus de la taille des haies et des arbres.



**Il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 m d'une habitation.**

Il est interdit d'allumer des feux à moins de 200 m des bois, forêts, plantations et reboisements.

Dérogation à l'interdiction des feux et des brûlages en zones forestières : **Entre le 15 octobre et le 15 mars**, les propriétaires de terrains situés dans et à moins de 200 m de bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que leurs ayants droit et les personnes chargées par eux de l'entretien et de

l'exploitation de leurs terrains, les affouagistes, les exploitants et les prestataires de service, **sont autorisés à faire des feux et des brûlages**. (Pour plus de détails voir l'intégralité de l'arrêté préfectoral 07-3065)

Réglementation en vigueur concernant les haies

L'article 673 du code civil stipule «**Le propriétaire des haies dont les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux avancent sur la propriété du voisin peut contraindre celui-ci à les couper**».



Plantations le long des voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

**Toutes les haies doivent être taillées au niveau de la limite séparatrice, donc ne pas déborder sur le domaine public et ne gêner en aucun cas le cheminement piétonnier.**

Cette règle s'applique aussi en bordure des chemins ruraux.

**Le droit de faire couper les branches des arbres, des arbrisseaux et des arbustes est imprescriptible.**

Glayolats, ne soyez pas étonnés si vous êtes concernés, de recevoir prochainement un courrier, vous demandant de respecter ces règles. Les services de la mairie sont à votre disposition pour des renseignements plus complets.



PERMISSION DE VOIRIE

**Réglementation trottoir :**

**Aucune intervention** de quelque nature que ce soit, ne pourra être entreprise sur les trottoirs de la commune sans une autorisation de la mairie. Vous devrez dans un premier temps faire une demande par mail ou courrier, ensuite la mairie vous recontactera pour étudier la faisabilité du projet.



# Collecte des Déchets

Depuis le 1er janvier 2023, vous pouvez déposer dans votre sac ou votre bac jaune :

Tous les emballages en carton et les briques alimentaires ;

Tous les emballages en métal (boîtes de conserve, bidon en métal, plaquettes de médicaments, couvercles métalliques, papiers aluminium...);

Tous les emballages en plastique (pots, barquettes, flacons, bouteilles...).

TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLE

les consignes de tri se simplifient

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**TOUS** les emballages se trient



POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTER LE SERVICE GESTION ET COLLECTE DES DÉCHETS  
03 25 45 27 30 - collectedejets@troyes-cm.fr  
troyes-champagne-metropole.fr

Sauf les rues du Stade, Bleuze et Chemin Bleuze.

**SAINT-POUANGE**



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**INFO COLLECTES 2023**

N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS DÉCHETS  
 • LA VEILLE AU SOIR POUR LES COLLECTES DU MATIN  
 • AVANT MIDI POUR LES COLLECTES DE L'APRÈS-MIDI

**ORDURES MÉNAGÈRES**

**JEUDI** après-midi  
(semaines paires) sauf collecte hebdomadaire du 05/06/2023 au 01/09/2023



**TRI SÉLECTIF**

**MARDI** matin  
(semaines impaires)



**DÉCHETS VÉGÉTAUX**

**LUNDI** matin  
du 03/04 au 27/11



Collectes hivernales  
 lundi 16 janvier  
 lundi 13 mars  
 lundi 11 décembre

Collecte de lundi 1<sup>er</sup> mai avancée le samedi 29 avril

TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLE

Ce qui va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2023



Les bons gestes qui ne changent pas

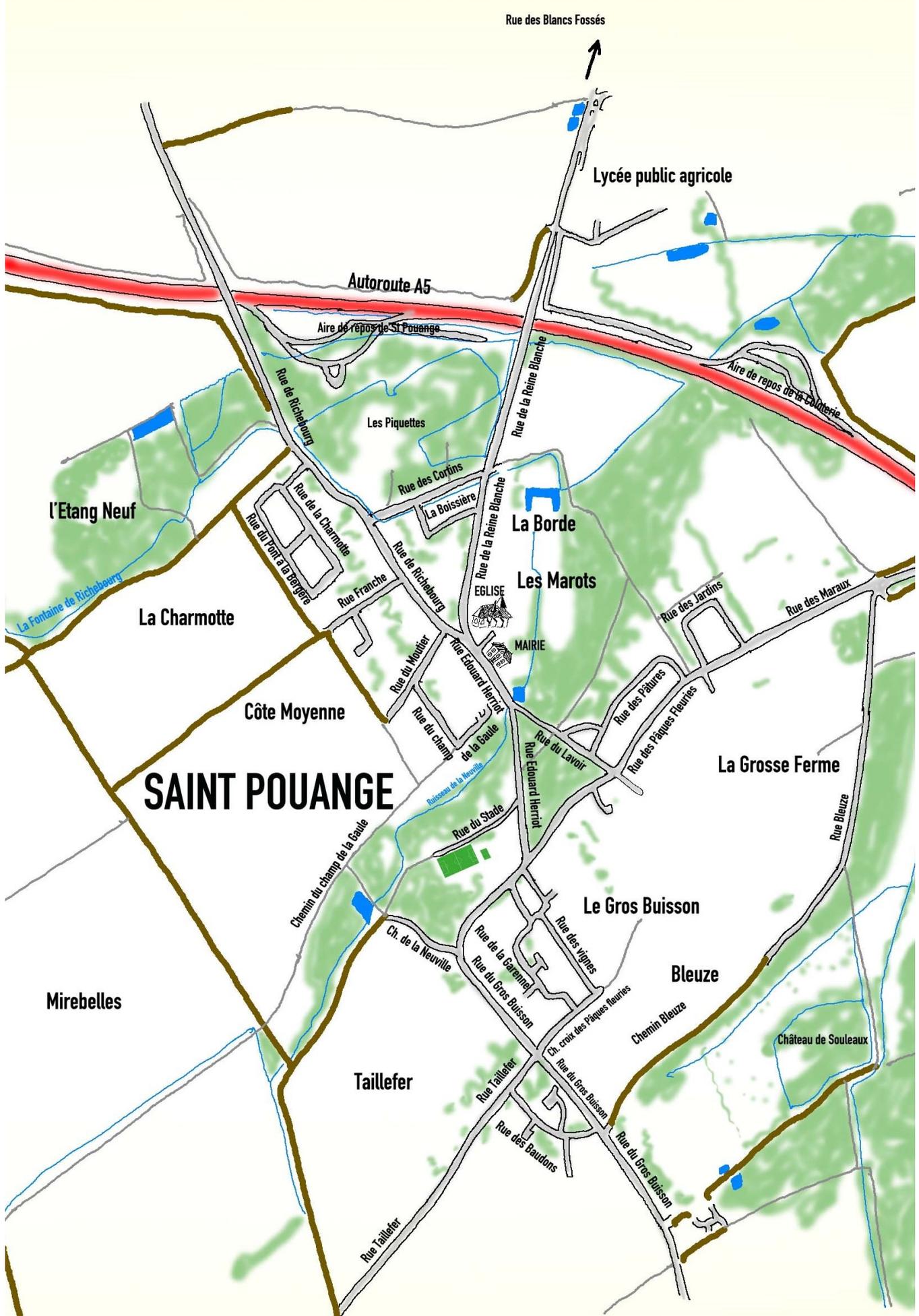


Avant de jeter un déchet, pensez également aux points de collecte de votre commune ou de l'agglomération !



**SERVICE GESTION ET COLLECTE DES DÉCHETS**  
 03.25.45.27.30 - collectedejets@troyes-cm.fr  
 troyes-champagne-metropole.fr

# Plan du Village



# Informations Pratiques

## Associations actives de Saint-Pouange

	Activités	Présidents	Coordonnées
<b>Association des Parents d'Elèves</b>	Organisation de manifestations pour aider à financer des activités	Mme Aurélie Delille	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 89 94 16 70 <a href="mailto:stpouange.ape@gmail.com">stpouange.ape@gmail.com</a>
<b>Atelier Créatif</b>	Couture, Tricot, Patchwork.	Mme Doris Birost	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange <a href="mailto:birostdodo10@hotmail.fr">birostdodo10@hotmail.fr</a>
<b>Aube Sud Loisirs Omnisports</b>	Football, Tai Chi Chuan, Marche nordique, Pétanque.	M. Christophe Perrin	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 07 86 40 61 42 <a href="mailto:aube-sudloisirs@orange.fr">aube-sudloisirs@orange.fr</a>
<b>Glaiolats Loisirs</b>	Comité des fêtes	Mme Marie-Christine Kamitsis	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 45 29 28 86 <a href="mailto:glaiolats_loisirs@orange.fr">glaiolats_loisirs@orange.fr</a>
<b>Gym Volontaire Saint Pouange - Saint Léger</b>	Gymnastique, Fitness Step, Zumba.	Mme Aurore Razurel	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange Tél. : 06 10 80 13 24 <a href="mailto:gv.stleger.stpouange@gmail.com">gv.stleger.stpouange@gmail.com</a>
<b>La Guilde des Traceurs de Temps</b>	Organisation de fêtes médiévales et rendez-vous pédagogiques	M. Johan Paillard	11 rue des Vignes 10120 Saint Pouange Tél. : 06 63 12 08 81 <a href="mailto:johan89@live.fr">johan89@live.fr</a>
<b>Mémoire de Saint Pouange</b>	Recherche historique et aide à la protection du patrimoine	Mme Nicolle Pontarollo	3 rue Edouard Herriot 10120 Saint pouange <a href="mailto:memoire.saint.pouange@">memoire.saint.pouange@</a>
<b>Phimadelphie</b>	Country, Line Dance.	Mme Delphine Dony	8 rue des Baudons 10120 Saint Pouange Tél. : 06 14 88 02 84 <a href="mailto:phimadelphie@laposte.net">phimadelphie@laposte.net</a>
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	Pompiers volontaires	M. Jean-Yves Paillotet	4 rue Richebourg 10120 Saint Pouange Tél. : 03 25 41 99 03

### Assistante sociale:

Centre Médico social de Bouilly :  
53, rue de l'Hôtel de ville 10320 Bouilly  
03.25.40.33.80

### Présence verte :

Service de la MSA destiné aux personnes isolées ou dépendantes  
Renseignements : 03.25.43.54.00

### A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural)

48 rue d'Ymont  
10320 Souigny  
03.25.80.17.61.  
[admr.bouilly@fedel0.admr.org](mailto:admr.bouilly@fedel0.admr.org)

### Services d'urgence:

**Pompiers : 18 ou 112**  
(Centre de traitements des alertes)  
**SAMU : 15**

### **Gendarmerie : 17**

**Brigade de Bouilly :**  
03.25.40.20.04

**Dépannage Eau :** 03.25.79.00.00.

**Dépannage Gaz :** 03.25.74.88.30.

**Dépannage Electricité :** 09.69.32.15.15





## Le Glayolat :

Vous souhaitez nous transmettre une information, une photo...

Vous pouvez contacter le Glayolat à :

Mairie de Saint Pouange - Le GLAYOLAT - 3, Rue Edouard Herriot 10120 Saint Pouange  
ou par courriel : [glayolat@saint-pouange.fr](mailto:glayolat@saint-pouange.fr)



Retrouvez les actualités de notre village sur [www.saint-pouange.fr](http://www.saint-pouange.fr)

